

Le Haras National des Bréviaires :

Pôle Régional et Maison du Cheval de l'Île de France

(source de développement de l'équitation et de la filière cheval pour les centres équestres)

Il convient tout d'abord de rappeler les exigences statutaires qui régissent le CREIF.

Le Comité Directeur administre le CREIF. Il prépare son budget prévisionnel pour l'échéance annuelle du 1er septembre au 31 août de l'année suivante, à partir de données connues au 1er septembre. Il ne peut gérer l'imaginaire.

Pour ce qui concerne les imprévus et impondérables, le Comité Directeur dispose, grâce à sa gestion exemplaire, de fonds de réserves permettant d'improviser dans l'urgence pour l'intérêt général.

C'est ainsi qu'il a pu faire face aux besoins impromptus de charges liées aux manifestations contre la TVA à 20 % et des besoins de médiatisation.

Il a également collaboré au profit des départements de Paris et du Val de Marne pour le projet d'investissement d'intérêt général de la plaine Saint Hubert, confortant ainsi le dossier du Fonds Eperon et la réalisation du projet.

En aucun cas le Comité Directeur n'a failli à ses obligations de bonne gestion du CREIF et aucun projet validé par le Comité Directeur n'a manqué de moyens.

Concernant la reprise du Haras National des Bréviaires :

Nous sommes aujourd'hui face à une opportunité exceptionnelle de reprendre, sans aucun risque financier, le domaine des Bréviaires afin d'y assoir les activités communes des clubs, telles que championnats, camps poneys et formations, dans le respect des acteurs privés préexistants. Ceci, grâce aux nombreux soutiens des élus de la communauté de communes et des pouvoirs publics divers. C'est aussi le résultat d'un travail considérable accompli par le CREIF depuis 8 années.

Le dossier est complexe. Il nécessite de réagir vite dans un délai court et dans un contexte à ce jour imprécis, ceci avant la date limite du 14 février 2017.

Nous manquons de précisions de la part du vendeur, le Conseil Départemental, pour conclure la reprise du domaine Haras National.

Dans ce contexte, en amont de cette attente, le Comité du CREIF a voté le 7 novembre à l'unanimité une motion à soumettre à l'AG du 8 décembre pour lui permettre d'agir efficacement en toute légalité et dans l'urgence.

Il convient de préciser que la date limite d'envoi statutaire des convocations était fixée au 10 novembre pour notre AG du 8 décembre prochain.

Or, ce n'est que dans cet intervalle que le CREIF a reçu, le 18 novembre, une offre de vente du Haras National des Bréviaires pour 2,5 Millions d'euros alors que nous étions, suite à une demande du Conseil Départemental d'une étude économique-juridique, sur un projet de location-vente dans le cadre d'un bail emphytéotique de 30 ans.

Précisions utiles à rappeler :

Ce domaine public se compose de 54 HA de foncier sur lequel sont édifiés 16 bâtiments pour une surface totale de plancher de 7 281 m² composé de manège, boxes, carrière, rond de longe automatique, locaux techniques, bureaux, petit château et 14 logements, que cette propriété, expertisée en valeur immobilière pour un montant de plus de 8 000 000 €, pourra être acquise par le CREIF pour un montant de 2 500 000 € ; Ce prix très bas est consenti uniquement au CREIF eu égard la qualité du projet que le domaine doit recevoir. De plus, le siège social parisien du CREIF, qui lui appartient, est estimé pour une valeur de plus d'1 000 000 € qui couvre près de 50% de l'investissement d'achat. Autant dire qu'au niveau de l'acquisition, le risque est inexistant, sauf celui d'une bonne plus-value en cas de revente. Concernant les investissements nécessaires, estimés à 2 400 000 € pour la mise en place de nouvelles carrières, manèges et équipements structurels, ils sont totalement financés par des subventions du Conseil régional d'Ile de France et du Fonds Eperon, lesquelles ne peuvent être allouées qu'à ce type de projet d'envergure de développement de filière. Là aussi, le risque financier est inexistant.

Concernant l'administration, l'équipe en place du CREIF a fait preuve de sa qualité à cet égard comme en témoigne non seulement ses nombreuses activités mais également la reprise en main de l'Union Equestre qu'elle a pris en état de déficit, pour en faire une activité de formation dont le succès et l'excellente gestion sont incontestables. Il est clair que la montée en puissance des activités nécessitera des embauches de personnel, la fonction créera l'organe et l'on ne peut que se réjouir de la création d'emplois à notre époque.

Un projet de GIP est à l'étude avec la communauté de communes *Rambouillet Territoires* présidé par le Député Jean-Frédéric Poisson.

Enfin, rappelons que ce projet, au service de tous est enfin le premier espoir d'outil de développement régional dont nous rappelons que le principe fondamental est de ne jamais être en aucune façon concurrentiel des activités des établissements, mais complémentaires et au service de ceux-ci.

Au moment où nous écrivons ces lignes nous ne savons toujours pas s'il existe des conditions particulières d'achat, ce qui ne permet pas de réaliser un budget prévisionnel précis, lequel n'aura de vérité qu'au regard de devis correspondants.

Au sujet des élus qui soutiennent notre projet, on peut rappeler les appuis politiques :

Les élus locaux directement concernés :

- **Le sénateur Gérard Larcher** (Président du Sénat, deuxième personnage de la république)
- Le député Jean Frédéric Poisson, également Président de la communauté de communes "Rambouillet Territoires "avec l'appui de ses 40 maires et favorable à la constitution d'un GIP pour la gestion du haras
- Les conseillers départementaux Christine Boutin et Georges Benizé

Les élus régionaux :

- Valérie Pécresse, Présidente du Conseil Régional d'Île de France
- Patrick Karam Vice-Président en charge des sports a prévu 1,2 million d'euros pour les investissements
- Chantal Jouanno, ancien Ministre des sports puis de l'écologie, Vice-Présidente en charge des énergies nouvelles (dont Méthanisation et photovoltaïque où le cheval à sa place)
- Catherine Tasca, ancien ministre de la culture et de la francophonie, sénateur des Yvelines
- Anne Cabrit en charge des parcs et espaces verts de l'Île de France

Et bien d'autres députés, sénateurs, maires et conseillers départementaux...

Ils nous ont soutenus dans notre combat contre la TVA à 20%. Aujourd'hui nous pouvons toujours compter sur eux **y compris pour la pérennisation du Fonds équitation de 16 millions d'euros à destination des centres équestres.**

Mais qu'en adviendra-t-il demain s'ils avaient à supporter le camouflet d'un refus. Les opposants à ce projet en porteraient la lourde responsabilité.

Ce projet ouvre les établissements équestres de la région d'Île de France sur l'avenir en leur fournissant un atout décisif face aux autres activités concurrentes. Le Comité Directeur du CRE IF en mesure parfaitement la portée et le soutien. Il s'y est engagé pleinement car il est conscient des enjeux pour l'ensemble de notre communauté et attend désormais une mobilisation forte et perceptible en faveur de ce dossier central.